

Fiche de données de sécurité

Conformément à l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.10.2025

Vers. : 04

Révisée le / valable à partir du : 15.10.2025

SECTION 1 : Identification de la substance ou de la préparation et de la société

1.1. Identifiant du produit

Nom commercial : Hydroliq Animal Home

Autre nom

Code UFI : USH5-30TU-R00G-QUV4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Désinfectant (produit biocide). Voir également la section 7.3 – Utilisations finales spécifiques.

1.3. Détails sur le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Hydroliq AG

Staldenhof 17

CH - 6014 Lucerne

Tél. : +41 (0)41 259 90 00

<https://hydroliq.com>

E-mail (personne compétente) : michael.ziefle@hydroliq.com

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence national suisse : 145 (joignable 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels depuis la Suisse, informations en allemand, français et italien)

+41 442 515 151 (Tox Info Suisse)

+49 (0)30 192 40 (centre antipoison de Berlin)

SECTION 2 : Risques potentiels

2.1. Classification de la substance ou de la préparation

Aucune classification requise.

2.2. Éléments d'étiquetage

Aucun étiquetage requis.

2.3. Autres dangers

Non PBT/vPvB selon l'article 4 OChim.

Le contact direct avec le produit liquide peut provoquer une irritation des yeux et une légère irritation des peaux sensibles ou des plaies ouvertes. L'ingestion de la solution peut provoquer une irritation de la gorge et du tube digestif.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Préparations

Solution aqueuse contenant des substances actives biocides.

Nom	Identificateur	% en poids	Classification selon 1272/2008/CE (100 %)
Chlore actif libéré à partir d'acide hypochloreux	N° CAS 7790-92-3, n° CE 232-232-5	0,05 (= 500 mg/kg ou 500 ppm)	Aucune (chlore actif < 0,25 %)
Chlorure de sodium	N° CAS 7647-14-5, n° CE 231-598-3	0,05 - 1,0	Aucun
Eau	CAS 7732-18-5	Reste	----

Le libellé des mentions de danger est indiqué à la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après contact avec les yeux : en cas d'irritation oculaire, rincer les yeux pendant plusieurs minutes à l'eau courante ou à l'aide d'un flacon de rinçage oculaire/d'une douche oculaire.

Après contact avec la peau : en cas d'irritation cutanée, éliminer le produit à l'eau chaude et au savon. Retirer les vêtements imprégnés de produit.

Après ingestion : consulter un médecin. Après avoir ingéré une petite quantité de produit, il peut être envisagé de le diluer en buvant de l'eau du robinet. Ne pas faire vomir.

Après inhalation : faire respirer de l'air frais. En cas de symptômes persistants tels que vertiges ou nausées, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Irritation des yeux et de la peau possible après contact avec les yeux/la peau (effets aigus et différés). Irritation locale, étourdissements et nausées après inhalation ou ingestion (effets aigus et différés).

4.3. Indications concernant les premiers secours médicaux ou un traitement spécial

Traitement des symptômes. Aucun antidote connu. Aucun traitement spécial n'est nécessaire.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool, agents extincteurs secs, brouillard d'eau pulvérisé. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Substance ininflammable. En cas d'incendie, de faibles quantités de gaz dangereux peuvent se former : chlore, gaz chlorhydrique, oxydes de chlore.

5.3. Conseils pour la lutte contre l'incendie

Conformément aux recommandations générales en cas d'incendie en présence de vapeurs, d'aérosols, de produits de combustion : utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante. Ne pas inhaler les aérosols / vapeurs. Remarque pour les services d'intervention : voir section 8.

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser le concentré s'écouler dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les petites quantités de produit déversé à l'aide de chiffons jetables. Contenir et absorber les quantités plus importantes à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et les placer dans des récipients pour élimination conformément aux dispositions légales locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer ensuite (voir section 7.1).

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de manipulation en toute sécurité, voir la section 7. Pour les consignes relatives à l'équipement de protection, voir la section 8. Pour les consignes d'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sans danger

Mesures de protection contre les incendies et les explosions :

Substance non inflammable.

7.2. Conditions de stockage sûr, compte tenu des incompatibilités

Informations sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Protéger de la lumière.

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux récipients

Conserver si possible dans le récipient d'origine fermé.

Classe de stockage : sans objet (pas de substance dangereuse)

7.3. Utilisations finales spécifiques

Pour la désinfection préventive des trayons après avoir retiré les faisceaux trayeurs des vaches, brebis ou chèvres, mélanger une unité volumique d'Hydroliq Animal avec une unité volumique d'eau potable et pulvériser jusqu'à 50 ml de la solution diluée. Pour les bains de pieds désinfectants, en particulier pour les animaux à sabots, mélanger une unité volumique d'Hydroliq Animal avec 14 unités volumiques d'eau. Pour usage commercial et privé.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Équipements de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Il n'existe aucune valeur limite d'exposition professionnelle spécifique pour les composants du mélange.

8.2. Contrôle de l'exposition environnementale

Éviter tout rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide clair et incolore

Odeur : légère odeur de chlore

Seuil olfactif : à partir d'une concentration de 0,06 à 0,2 ppm de chlore actif

Valeur pH : 6,0

Point de fusion/point de congélation : env. 0 °C

Point d'ébullition et intervalle d'ébullition : env. 100 °C

Point d'éclair : non applicable

Vitesse d'évaporation : non déterminée

Inflammabilité (solide, gazeux) : ininflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : aucune

Pression de vapeur : 23 hPa à 20 °C

Densité de vapeur : non déterminée

Densité relative : env. 1,02 g/cm³

Solubilité(s) : entièrement soluble dans l'eau

Coefficient de partage : n-octanol/eau : non déterminé

Température d'auto-inflammation : aucune

Température de décomposition : aucune

Viscosité : non déterminée

Propriétés explosives : aucune

Propriétés oxydantes : faiblement oxydant

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir la section « Possibilité de réactions dangereuses ».

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. Éviter tout contact avec des acides (risque de faible dégagement de chlore).

10.4. Conditions à éviter

Chauffage, échauffement, exposition au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucune autre information pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : aucune donnée disponible

Effets corrosifs/irritants sur la peau : le produit peut avoir un effet légèrement irritant. Expériences pratiques.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : le produit peut être irritant. Expériences pratiques.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau : aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales : aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction : aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique : aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée : aucune donnée disponible.

Risque d'aspiration : irritation des voies respiratoires possible en cas d'aspiration.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour ce produit.

Données écotoxicologiques du composant chlore, n° CAS 7782-50-5 :

Poisson LC₅₀ (96 h, truite arc-en-ciel) : 0,06 mg/L (données relatives à l'hypochlorite de sodium, extrapolation)

Daphnie EC₅₀ (48 h, Daphnia magna) : 0,041 mg/L (données issues de l'hypochlorite de sodium, extrapolation)

Algues EC₅₀ (48 h, Chlorella sp.) : 0,023 mg/L (données issues de l'hypochlorite de sodium, extrapolation)

Bactéries EC₅₀ (3 h, boues activées) : 3 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

La dégradabilité physico-chimique du chlore contenu dans le produit n'a pas été déterminée. L'hypochlorite de sodium contenu dans le produit peut être dégradé par des processus chimiques ou photolytiques. Décomposition par hydrolyse. Demi-vie aquatique < 1 jour.

Biodégradabilité

Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation. Log Kow du chlore = 0,85, Log Kow de l'acide hypochloreux = -0,87, Log Kow de l'hypochlorite de sodium = -3,42 (estimations KOWWIN v1.67)

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité élevée. Aucune adsorption dans le sol n'est à prévoir.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les critères PBT ou vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.6. Autres effets nocifs

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement de manière incontrôlée. Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux souterraines ou les eaux de surface. À partir d'une concentration de 5 mg/L, le chlore actif contenu dans le produit peut réduire l'efficacité des boues activées dans les stations d'épuration.

SECTION 13 : Consignes d'élimination

13.1. Procédés de traitement des déchets

Code déchet selon l'annexe 1 du catalogue des déchets selon l'article 2 ODE, RS 814.600 : 06 13 01 (produits phytosanitaires inorganiques, produits de protection du bois et autres biocides)

Éliminer les récipients entièrement vidés et nettoyés avec les déchets ménagers. Produit de nettoyage recommandé : eau, éventuellement additionnée de détergent. Retourner les récipients partiellement vidés au point de vente ou les remettre au centre de collecte des déchets spéciaux. Élimination conformément aux prescriptions officielles.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Prescriptions selon ADR, RID, ADN, IMDG, ICAO : sans objet

14.1. Numéro ONU

Sans objet

14.2. Nom d'expédition ONU

Sans objet

14.3. Classes de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Législation

15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement/réglementations spécifiques applicables à la substance ou à la préparation

Numéro d'autorisation pour la Suisse en tant que produit biocide conformément à l'ordonnance sur les produits biocides, RS 813.12, et à l'ordonnance sur les produits chimiques, RS 813.11 : CHZN5775.03.002

La société Hydroliq Solutions GmbH est enregistrée en tant que fabricant de la substance active « chlore actif libéré à partir d'acide hypochloreux » (n° CE 232-232-5, n° CAS 7790-92-3) pour les types de produits 2 et 4 dans la liste conformément à l'article 95 du règlement (UE) n° 528/2012.

Classe de danger pour l'eau selon l'OEaux, RS 814.201 : classe B

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non nécessaire/non disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Texte complet des mentions de danger dans les sections 2 et 3 :

H270 : Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.
H314 : Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, effets à long terme.
EUH031 : Développe des gaz toxiques au contact d'un acide.

Abréviations :

DNEL : concentration dérivée sans effet
Dng : Danger
EC₅₀ : Concentration efficace, 50 %
LC₅₀ : concentration létale, 50 %
LD₅₀ : dose létale, 50 %
MAK : concentration maximale sur le lieu de travail
PBT : persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC : concentration estimée sans effet
STOT SE : toxicité spécifique pour certains organes cibles après une seule exposition
SUVA : Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
vPvB : très persistant et très bioaccumulable
Wng : avertissement

Sources des données les plus importantes

Les informations et les données issues de la « base de données des substances enregistrées » de l'Agence européenne des produits chimiques et de la base de données GESTIS ont été utilisées pour établir cette fiche de données de sécurité.